Réf. Farde e-Assemblées : 2479092

N° OJ : **120**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Culture 2022.- Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles.- Renouvellement 2022-2024.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001 sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant qu'il importe de définir les axes de partenariats culturels par une convention entre la Ville de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles ;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention de partenariats culturels entre la Ville et l'Université Libre de Bruxelles sont adoptés.

Annexes :

AE1/Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)